N° 472 CINQ CENTIMES Mercredi 12 Mars 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 13
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES........ 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES........ 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS........ 0 fr. 75 —
LOCALES........ 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, à Lille, 51, rue Nationale, à PARIS, à l'Agence Audbourg, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de publicité générale, 101, boulevard Anspach et 3, rue des Teinturiers.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing
Commencera
MERCREDI PROCHAIN
la publication de

L'ŒIL De DIAMANT
PAR
Elie BERTHET

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français.	—	—	Ext. d'Esp. 4 0/0	73	1/16
4 1/2 0/0 Franç.	18	37	Rio-Tinto.......	391	87
Egypte 6 0/0...	479	37	Panama........	50	62
5 0/0 Italien...	92	20	Russe 1880.....	—	—
5 0/0 Turc.....	18	37	Alpines........	223	75
Chemins Turcs	70	25	Suez..........	—	—
6 0/0 Hongr. or.	—	—	Russe nouveau	94	9/16
Banque Ottom.	589	37	Tendance soutenue		

L'ÉTOILE Du Zanzibar

Les journaux réactionnaires, en général, et ceux du Nord, en particulier, blâment souvent avec vivacité des décorations qui leur paraissent peu justifiées.

Nous reconnaissons volontiers que les honneurs ne vont pas toujours aux plus dignes et les récompenses aux plus méritants et que certaines promotions inattendues dans des ordres divers sont de nature à surprendre grandement l'opinion publique. Il n'y a point lieu, à notre avis, de s'en irriter autrement, c'est le cours des choses humaines, et la conséquence d'une organisation sociale qui ne frise point encore la perfection. En sourire est permis, s'en fâcher serait injuste, il faut apporter dans le jugement qu'on porte sur des matières qui touchent de si près aux vanités mondaines beaucoup d'indulgence et de philosophie. C'est ce que penseront sans doute les gens tolérants qui auront à apprécier la petite aventure dont M. l'évêque de Grenoble vient d'être le modeste héros.

M. Fava, prélat à l'humeur belliqueuse, qui ne s'est pas précisément signalé jusqu'à ce jour par la *modération de son langage*, vient d'être honoré, paraît-il, d'une décoration peu connue, mais, il faut le croire, fort enviable, puisque un évêque ne l'a point dédaignée, celle de l'étoile du Zanzibar.

Qu'est-ce que l'étoile du Zanzibar ? Je ne me chargerai pas de vous l'apprendre étant peu versé dans cette science, je suppose bien que ce n'est pas l'étoile du berger, mais j'ignore qui la décerne, est-ce le pape ou le sultan, ou tout simplement Sa Majesté Humberto Ier qui revendique en ce moment toutes sortes de droits et de prérogatives sur cette partie de l'Afrique orientale ? Peu importe, le certain c'est que Monseigneur, étoilé du Zanzibar, prisait fort cette nouvelle distinction et tenait beaucoup à se montrer à ses ouailles dans tout l'éclat de sa grandeur ; une poitrine sur laquelle on voit briller également la croix épiscopale et la croix du Zanzibar n'est point chose commune et nous comprenons sans peine que M. Fava ait voulu donner ce spectacle peu banal aux heureux habitants de l'Isère.

Malheureusement il y avait une petite difficulté ; il en est de l'ordre de Zanzibar comme de tous les autres, pour porter ces insignes il faut y avoir été autorisé par le gouvernement après acquit de quelques droits de chancellerie.

La note à payer n'était point pour M. l'évêque de Grenoble le côté le plus désagréable de l'affaire, il eut doublé la somme volontiers si ce sacrifice avait pu le dispenser du recours à adresser au ministre des affaires étrangères, mais impossible d'éviter cette formalité exigée par la loi, si bien que M. Fava, après de longues hésitations, s'est décidé à solliciter l'autorisation de porter cette faveur exotique qui sera probablement comme le sabre de M. Prudhomme, le plus beau jour de sa vie.

Le gouvernement de la République s'est montré bon prince, il n'a point fait attendre à l'évêque la satisfaction de ses désirs les plus chers et l'autorisation expédiée en bonne et dûe forme lui a été aussitôt transmise.

Nous ne nous appesantirons pas sur les luttes secrètes qui ont dû déchirer cette conscience d'évêque, être obligé d'implorer un gouvernement dont on a nié l'existence légale est toujours une chose cruelle, ce recours à un pouvoir décrié et abhorré a dû être bien plus pénible encore dans les circonstances particulières où M. Fava s'était isolé. Il faut que sa passion pour le Zanzibar soit bien forte pour avoir imposé silence à des scrupules si manifestes.

Il a trouvé sans doute dans les services qu'il a rendus à la Côte Orientale, la force nécessaire pour supporter cette nouvelle épreuve et il se console probablement de ses démarches par l'éclat que sa personnalité déjà si remarquée emprunte à cette haute distinction.

Mais les gens d'Eglise nous accorderont bien que toutes les dignités ne peuvent pas toujours être aussi bien placées et en songeant à la joie que monseigneur Fava a éprouvée en recevant la croix du Zanzibar en se rappelant les concessions douloureuses qu'il s'est imposées pour pouvoir la porter en toute liberté, ils se montreront sans doute moins exigeants à l'égard des puissances temporelles et plus bienveillants pour les braves gens qui cherchent à rétablir l'égalité sociale en demandant aux distinctions honorifiques une importance que la nature leur a refusée.

Th. BERGÈS.

Elections de Conseillers généraux

Ont été élus, dimanche, conseillers généraux :

Dans le Puy-de-Dôme, canton de Riom-ouest, M. Miomandre, républicain, par 1,512 voix contre 1410 données à M. Robert, bonapartiste.

Dans le Morbihan, canton de Pont-Scorff, M. Laporte, bonapartiste, par 1913 voix, sans concurrent.

Dans la Manche, canton de Barneville, M. Denis, républicain modéré, par 1427 voix, sans concurrent.

Dans l'Aude, canton de Narbonne, M. Labadie, républicain, progressiste, par 2,667 voix contre 2438 données à M. Vidal, radical socialiste.

Dans la Charente-Inférieure, canton de Saint-Porchaire, M. Brun, républicain, par 1668 voix contre 1558 données à M. Oudet, monarchiste (siège gagné par les républicains).

Dans le Lot-et-Garonne, canton de Beauville, M. Vacquié, républicain, par 858 voix contre 606 données à M. Descrimes, conservateur, invalidé (siége gagné par les républicains).

Dans l'Orne, canton du Merlerault, M. Blanchet, républicain, par 901 voix, sans concurrent. (Siége gagné par les républicains.)

Dans le Puy-de-Dôme, canton d'Ennezat, M. de Lauzanne, royaliste, par 1310 voix, contre 1245 données à M. Lajaunie, républicain.

LES Socialistes Allemands ET BISMARCK

Un article à sensation

Nous venons de recevoir le numéro spécial que le *Social démocrat*, l'organe officiel des socialistes allemands, paraissant à Londres, a publié pour célébrer la victoire de son parti. La feuille, imprimée sur papier rouge écarlate, contient un article de M. Frédéric Engels, le successeur de Karl Marx et auteur du fameux manifeste adressé aux socialistes allemands à la veille de la guerre de 1870.

Le 20 février 1890, dit M. Engels, est le commencement de la fin de l'ère Bismarckienne. La politique de M. de Bismarck a porté ses fruits ; la majorité gouvernementale est écrasée. Il n'y a qu'un moyen de la replâtrer ; c'est un coup de force.

« Ce n'est pas l'envie qui manque aux hommes au pouvoir. On ne le tente pas, parce que ce n'est pas le catholicisme et la haine du Prussien qui maintient le parti du centre. On y voit côte à côte les Prussiens de la province rhénane, les Allemands du Sud et les catholiques guelfes.

» Le jour où le centre deviendra parti de gouvernement, il se produira dans son sein une scission. Le groupe des paysans démocratiques se séparera de celui des catholiques aristocrates.

» Ces derniers savent très bien que dans ce cas ils ne pourraient plus se présenter sans risques devant ses électeurs.

» Que faire? Dissolution, appel à la force, tous ces moyens ont fait leur temps. La confiance dans la stabilité du régime créé en 1871 est complètement ébranlée. Un coup d'Etat dégagerait non seulement le peuple, mais aussi les souverains des Etats allemands de leurs devoirs envers l'Empire. Une guerre? Rien de plus facile que d'en provoquer une, mais qui peut en prédire l'issue! Si Guillaume traverse le Rhin, il détruira un grand empire. Lequel? Le sien ou celui de l'ennemi ?

« Ce qui pourrait sauver le gouvernement serait une petite insurrection dont on viendrait facilement à bout. La terreur répandue pourrait consolider le régime durant quelques années.

« Que les socialistes allemands gardent leur calme et ne fassent pas la joie de leurs ennemis.

» Nous avons dans nos rangs trop d'anciens militaires, rompus à la discipline, pour que nous ne sachions pas attendre au milieu d'une grêle de balles et l'arme au pied le moment propice pour l'attaque. »

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 10 Mars :

AVANT LA SÉANCE

La Commission des douanes

La commission des douanes s'est réunie cette après-midi sous la présidence de M. Méline.

M. Méline expose que la réunion va s'occuper aujourd'hui d'une question imprévue, celle du traité franco-turc.

D'après les déclarations des différents ministres des affaires étrangères, notamment de M. Goblet, nous pouvions nous croire libres en face de la Turquie. M. Spuller a donné une interprétation contraire ; il nous croit liés par des traités antérieurs et l'on ne peut modifier la situation avant le 13 mars.

Le Parlement peut-il dégager sa responsabilité ?

D'ailleurs, actuellement aucune interpellation n'est possible, car nous ne sommes pas éclairés. Nous n'avons qu'un dossier incomplet, tandis qu'il nous faudrait connaître les correspondances des deux gouvernements et les circulaires de l'administration des douanes sur l'application du traité de 1862.

Le gouvernement déposera ces pièces et ces documents qui permettront à la commission des douanes de s'éclairer sur cette question, qui intéresse surtout les partisans du renouvellement des traités.

M. Lockroy est également d'avis d'entendre le gouvernement; M. Deloncle demande communication du traité avec l'Allemagne et avec les autres puissances qui ont passé des conventions avec la Turquie.

M. Turrel demande qu'on publie les textes, parce qu'il n'y a qu'un exemplaire du traité à la bibliothèque, pour cinquante cinq membres.

M. le président dit qu'en entendant le gouvernement on interrompra la prescription, ce qui est contesté par M. Pierre Legrand.

M. Félix Faure dit aussi que le traité de 1862 expire puisqu'il était de vingt-huit ans.

Après des observations de MM. Rozet, Flourens, Déandréis, M. Ribot prend la parole.

M. Ribot trouve la question de fond très complexe ; il y a des intérêts politiques et des intérêts économiques.

Si le traité de 1862 contient la clause la plus favorisée, il la contient *in infinitum* ; mais le gouvernement n'a pu, par des notes, trancher la question.

Il y a un préjugé en faveur de son interprétation, mais la Chambre peut modifier cette interprétation.

Le gouvernement ne traite pas au nom de la France ; en interprétant un traité, un tribunal peut être saisi le 13 mars par un négociant de cette interprétation.

La Chambre peut faire ce que pourrait faire un tribunal ou un négociant.

On n'ajourne l'interpellation pour être mieux renseigné.

Le gouvernement peut, sans inconvénients, publier un livre jaune ; si le gouvernement préfère en faire la communication à la commission des douanes, c'est son affaire; mais le débat public viendra utilement à la tribune, après le 13.

M. Turrel rappelle que la thèse de M. Ribot est la même que celle qu'il a soutenue à la tribune.

M. Marty répond à M. Déandréis que nos droits peuvent être sauvegardés sans que nous agissions avant le 13, ce qui serait d'ailleurs impossible, puisqu'une interpellation ne peut avoir d'utilité qu'après la communication des documents qui lui servent de base.

La commission est d'accord pour entendre mercredi à deux heures le gouvernement.

Le budget de la Marine

La distribution comprend aujourd'hui le budget de la marine.

Ce budget se monte à 218.767.702 fr., soit une augmentation de 18,861,016 fr. sur l'exercice précédent, provenant pour 17.550.010 fr. des constructions navales neuves.

Les effectifs de la marine comprennent 1,814 officiers et 34.884 hommes.

Les effectifs de l'infanterie de marine comprennent 12,959 hommes et 548 officiers.

Les effectifs de l'artillerie de marine comprennent 880 officiers et 4000 hommes.

Le budget des invalides de la marine, dépenses et recettes, se monte à 14,707,638 fr., dont 5 millions de rentes inscrites au Grand-Livre, 8 millions de subventions et 2 millions provenant des retenues sur les salaires des marins du commerce.

L'Exercice de la Médecine

M. Spuller s'est rendu à la commission du projet relatif à l'exercice de la médecine pour s'expliquer sur la question des médecins étrangers qui voudraient exercer en France. M. Spuller a déclaré qu'il était impossible d'établir d'une manière générale l'équivalence des diplômes français et étrangers, dont les uns confèrent des titres sérieux, tandis que les autres n'ont aucune valeur. Il faut donc soumettre les médecins étrangers à des épreuves pour contrôler leurs titres; toutefois M. Spuller admet que l'on peut accorder des dispenses d'études sans toutefois que ces dispenses puissent s'appliquer à l'intégralité des études.

Les conditions de ces dispenses seraient à déterminer par le conseil supérieur de l'instruction publique.

Le ministre ajoute que la France n'était liée à cet égard par aucun acte diplomatique, et possédait une entière liberté d'action. Enfin, il a indiqué que, comme la commission l'avait déjà reconnu elle-même, il était nécessaire de laisser exercer librement les médecins étrangers qui viennent soigner ceux de leurs compatriotes se rendant dans nos stations thermales et hivernales.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Floquet.

Les commissions des douanes et du budget

M. Rabier. — J'ai l'honneur de déposer un projet de résolution aux termes duquel aucun membre de la commission des douanes ne pourra faire partie de la commission de budget. (Bruits.)

Je demande l'urgence et la discussion immédiate.

La commission des douanes est trop importante pour que ses membres puissent se consacrer également aux travaux de la commission du budget. (Mouvements divers.)

L'urgence est déclarée.

La discussion immédiate est ordonnée.

M. Peytral. — J'estime que dans la proposition de notre honorable collègue, l'article 27 du règlement ne saurait être invoqué.

Il est également inexact de dire que les membres de la commission des douanes sont trop occupés pour pouvoir faire partie de la commission du budget.

La commission des douanes est très importante, mais elle ne réclame pas de ses membres plus de temps que celle des chemins de fer ou de toute autre commission.

Si la proposition de M. Rabier était adoptée, il faudrait la généraliser. (Très bien sur quelques bancs.)

M. Rabier. — Je maintiens que les travaux de la commission des douanes sont trop importants pour que ses membres puissent prendre utilement part à une commission aussi considérable que celle du budget.

M. Duval. — Je suis d'avis qu'il faut laisser les bureaux apprécier les candidatures qui leur seront soumises.

M. Leygues. — Je pense comme M. Peytral qu'il y aurait inconvénient à priver la commission du budget du concours de certains hommes qui ont une compétence financière reconnue par tous.

Si, d'ailleurs, la proposition de M. Rabier devait être adoptée, il aurait fallu la déposer avant la nomination de la commission des douanes.

Je propose de laisser aux bureaux la liberté de nommer la commission du budget comme ils l'entendront, sous réserve d'obliger les élus qui feraient partie des deux commissions à donner leur démission de membre d'une des deux commissions.

M. Dugué de La Fauconnerie. — Mais les bureaux pourront trouver dans les rangs de la minorité des hommes très compétents.

Il n'y a pas de candidat indispensable. (Très bien à droite).

M. Jules Roche. — La proposition de M. Rabier constitue selon moi, une atteinte à la liberté des bureaux.

Si cette proposition était adoptée, les membres actuels de la commission des douanes ne pourraient pendant toute la durée de la législature, entrer dans la commission du budget ; ce serait excessif.

Il est préférable de laisser toute liberté aux bureaux (Très bien).

La proposition de M. Rabier est adoptée par 377 voix contre 115 (Mouvement).

M. Letellier. — Au nom de M. Philipon et au mien, je propose une disposition additionnelle tendant à ce que la même résolution soit appliquée aux membres du bureau de la Chambre, de la commission des chemins de fer, et de la commission de l'armée. (Protestations sur quelques bancs.)

Je ne doute pas que M. Rabier ne s'associe pas à ma proposition (Rires).

Les membres du bureau sont tenus d'être à leur poste; ils seraient donc empêchés d'assister aux séances de la commission du budget et le travail de la commission des chemins de fer ou de la commission de l'armée n'est pas moins incompatible que celui de la commission des douanes avec le travail de la commission du budget.

Il faut que la Chambre soit conséquente avec elle-même.

M. le président. — En ce qui concerne le bureau de la Chambre, les quatre vice-présidents et quatre des secrétaires ne sont pas retenus au bureau.

M. Philipon. — D'accord avec M. Letellier, je retire la partie de notre proposition relative au bureau de la Chambre.

Le surplus de la proposition concernant les commissions des chemins de fer et de l'armée est mis aux voix.

A la majorité de 372 voix contre 108, il n'est pas adopté.

M. Rabier. — Je ferai remarquer que rien n'empêchera les membres de la commission des douanes de donner leur démission s'ils veulent se présenter à la commission du budget. (Rires.)

La nomination de la commission du budget

M. C. Dreyfus. — Je demande que la commission du budget soit nommée au scrutin de liste dans les bureaux.

M. de Douville-Maillefeu. — Je suis indifférent au mode de formation des commissions ; mais je ferai remarquer que la discussion dans les bureaux sera inutile, si l'on fait l'élection au scrutin de liste.

Je suis toujours d'avis qu'il faut réaliser l'équilibre du budget sans impôt ni emprunt, par des économies. (Applaudissements).

La proposition de **M. Dreyfus,** mise aux voix, n'est pas adoptée.

La Chambre vote un projet de loi portant création d'une école d'un service de santé de la marine et de trois annexes.

L'élection de Blaye

La Chambre aborde la discussion du rapport sur l'élection de M. Froin, à Blaye.

Après une assez longue discussion, les conclusions du rapport sont adoptées à 279 voix sur 341.

L'élection de M. Froin est invalidée.

L'interpellation de M. Turrel sur le traité franco-turc est fixée à jeudi.

La séance est levée à 7 h. 15.

Séance jeudi.

APRÈS LA SÉANCE

La commission du budget

Jusqu'à présent aucun des 55 membres de la commission des douanes ne manifeste l'intention de démissionner pour se présenter demain à la commission du budget.

Cependant la plupart des députés compétents en matière budgétaire font partie de la commission des douanes notamment MM. Ribot, Léon Say, Burdeau, Peytral, Sarrien, etc.

On voit que la commission du budget renfermera peu de spécialistes, elle comprendra certainement de nombreux députés nouveaux.

Le tarif d'abonnement de la compagnie du Nord

M. Brincard, député de Seine-et-Oise, questionnera M. Yves Guyot au sujet de l'homologation du nouveau tarif de l'abonnement proposé par la compagnie du Nord.

SÉNAT

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat vote 60.000 francs pour les familles des victimes de la catastrophe de *La Machine*.

Il vote jusqu'à l'article 20 de la loi sur le Code rural.

La séance est levée à 5 h. 25.

Séance demain à 2 heures.

CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Paris, 10 mars. — Le conseil municipal de Paris a repoussé à mains levées le projet de délibération proposé par M. Vaillant ayant pour objet d'inviter le préfet de la Seine à se pourvoir auprès du Conseil d'Etat et à demander l'annulation pour excès de pouvoir du décret par lequel ont été annulées les délibérations prises relativement aux secours attribués aux familles malheureuses des grévistes du Pas-de-Calais.

A L'ÉLYSÉE

Paris, 10 mars. — Le Président de la République a reçu ce matin le consul des Etats-Unis au Havre, qui lui a offert une canne faite en Amérique et dont le bois a été pris sur un cèdre qui abrite la tombe de Washington.

Le consul a été présenté à M. Carnot par M. Whitelaw-Reid, ministre des Etats-Unis à Paris.

AU DAHOMEY

Paris, 10 mars. — L'administration des colonies n'a pas reçu de nouvelles dépêches du Dahomey.

D'après des renseignements divers, la situation paraît satisfaisante sur la côte des Esclaves.

Les Dahoméens, après les échecs successifs qui leur ont été infligés, semblent ne pas vouloir s'exposer à de plus graves défaites.

Quant aux prisonniers, on n'a reçu aucune nouvelle les concernant.

M. JULES SIMON
Délégué à la Conférence de Berlin

Paris, 10 mars. — Ce matin, M. Jules Simon s'est rendu au ministère des affaires étrangères. Il a fait savoir à M. Spuller qu'il accepterait d'être l'un des délégués de la France à la Conférence de Berlin sous certaines conditions.

M. Jules Simon demande notamment qu'une entente préalable s'établisse entre les délégués français qui seront au nombre de cinq, sur la mission qu'ils auront à remplir à la Conférence.

La mission comprendra en outre de M. Jules Simon, M. Tolain, sénateur ; M. Burdeau, député, un ingénieur des mines et un délégué ouvrier. On parle comme délégué ouvrier de M. Finance, l'un des représentants les plus connus de l'école positiviste socialiste.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 127

LA PETITE MIONNE

QUATRIÈME PARTIE

MADAME JORAMIE

— Allons, allons, fit l'homme, ne jouons pas la comédie, vous n'avez nulle envie d'appeler, et si votre femme de chambre ou n'importe quel autre de vos serviteurs entrait ici, vous seriez, j'en suis sûr, plus embarrassée que moi. Prenez-en donc votre parti, madame, puisque vous m'avez ouvert votre porte, recevez-moi.

— Mais je ne vous connais pas !

— Dame ! depuis dix-huit ans, j'ai un peu changé ; j'ai vieilli, ma barbe a blanchi, mes cheveux grisonnent, mon front s'est dénudé, j'ai perdu des dents; enfin le corps s'est usé peu à peu. Le malheur, les mauvais jours, la misère... Que voulez-vous, tout le monde ne peut pas être heureux comme vous l'êtes ! Il y a les grands et les petits, les favorisés et les déshérités. C'est comme ça, la vie. Bah! coûte que coûte, on s'y fait, il faut prendre le temps comme il vient.

— Enfin, monsieur, que me voulez-vous?

— Oh ! pas de mal, je me hâte de vous le dire, non pas de mal, au contraire... Vous n'avez pas affaire à un ingrat ; si je ne suis pas heureux aujourd'hui, je me souviens du temps où je l'ai été, grâce à vous.

— Vous dites? fit-elle avec raideur.

— Je dis que j'ai de la reconnaissance et que j'ai gardé le souvenir du bonheur d'autrefois.

Les lèvres de Mme Joramie eurent un pli dédaigneux.

— Je ne comprends pas, dit-elle.

— J'ose espérer que vous voudrez bien comprendre tout à l'heure, répliqua le personnage, souriant ironiquement. J'ai voulu vous voir, madame, afin de causer un instant avec vous.

— Mais...

— Laissez-moi continuer, je vous prie. Depuis un mois j'attends cet heureux moment. Tenez, c'est à votre intention que j'ai acheté ce vêtement neuf, grâce à une avance d'argent que m'a faite un ami, un ami que vous connaissez, car je ne suis pas d'ordinaire aussi richement vêtu ; mais je ne pouvais pas me présenter comme un gueux ou un mendiant, le portier de l'hôtel Joramie m'aurait flanqué à la porte à grands coups de balai.

Jugez si j'avais un vif désir de vous voir et de causer avec vous. Que de choses nous avons à nous dire, si, comme moi, vous avez gardé le souvenir du passé. Donc, puisque je suis venu pour cela, nous allons causer.

— Mais c'est à un fou que j'ai affaire ! exclama Mme Joramie.

— Je vous assure que je ne suis pas fou du tout, madame, répartit l'individu d'un ton railleur, et vous en serez bientôt convaincue si vous daignez me faire l'honneur de m'écouter. Je vous répète encore une fois que je ne vous veux pas de mal; j'ajoute même que si vous aviez besoin de moi, pour une chose ou pour une autre, je serais heureux de vous servir.

Tout à l'heure vous vous êtes écriée : «Mais je ne vous connais pas ! » Est-ce bien vrai, cela? Ne détournez pas la tête, regardez-moi !...

— Eh bien, je vous regarde...

— Et vous ne me reconnaissez pas?

— Non.

— Alors, vous ne voulez pas me reconnaître?

Elle haussa les épaules.

— C'est drôle comme la mémoire est fidèle chez les uns et rétive chez les autres! reprit le visiteur en hochant la tête. Un jour, — il y a un mois de cela, — je me promenais sur les boulevards extérieurs, du côté de Montmartre, flânant mes mains dans mes poches et le nez en l'air... Oh ! le hasard! il n'en fait jamais d'autre !...

Une jeune femme, beauté éblouissante, toilette superbe, sort d'une maison du boulevard et monte dans son coupé, qui l'attendait à la porte. Je ne fis que l'entrevoir; mais à sa distinction, à ses mouvements pleins de grâce, à son allure élégante et majestueuse, je la reconnus aussitôt, car je l'aurais reconnue entre mille. C'était vous, madame. Il est vrai, — je le reconnais, je le constate, — que vous êtes toujours belle, toujours charmante, et peut-être encore plus ravissante et plus adorable qu'autrefois.

Quelle surprise ! Je vous avais crue morte et je vous voyais vivante? Car, pourquoi ne vous le dirai-je pas, pendant des années je vous ai cherchée partout...

— Mon cher monsieur, dit Mme Joramie toujours calme, je commence à comprendre : vous me prenez pour une autre.

L'homme secoua la tête et, les sourcils froncés, répliqua :

— Il n'existe pas en France, ni dans le monde entier, une seule femme qui vous ressemble.

— Décidément, mon cher monsieur, tout cela est fort drôle, et, si j'avais le temps de vous écouter, vous finiriez peut-être par m'amuser!

Le regard de l'homme eut un éclair.

— Ainsi, dit-il, c'est chez vous un parti pris, vous ne voulez pas me reconnaître?

— On ne reconnaît pas quelqu'un que l'on n'a jamais vu.

— Faut-il vous dire mon nom?

— Vous êtes chez moi, vous le devez.

— Je me nomme Jacques Vernier.

— Jacques Vernier? Ce nom m'est inconnu monsieur.

— Ah ! vraiment? Eh bien, oui, je suis Jacques Vernier, et vous, madame, vous êtes Raymonde Duchemin, et avant d'être madame Joramie vous étiez la comtesse de Soleure.

La jeune femme se mit à rire bruyamment, se tenant les côtes.

— Ah ! ah ! vous riez, fit Jacques Vernier.

— Mais oui, tout cela est si drôle...

— Vraiment, madame, vous trouvez drôle ce que je vous dis?

— Sans doute, puisque je n'y comprends absolument rien.

— Eh bien, moi, madame, je vous déclare que je ne comprends rien non plus à votre attitude. Prenez garde, madame, vous allez me faire croire que vous avez peur de moi! Vous n'êtes pas Raymonde, vous ne me connaissez point, vous ne voulez pas me connaître, soit. Vous avez vos raisons.

J'avais aussi les miennes en venant vous trouver. Les choses ne se sont point passées comme je l'espérais, n'en parlons plus. Je désirais causer avec vous ; une conversation est maintenant sans objet. Je me retire, madame. Mais je dois vous dire ceci : « Je suis entré dans ce salon en ami, et malgré le passé et les souvenirs heureux que je garde de vous, je vais en sortir votre ennemi. »

Mme Joramie tressaillit légèrement et jeta sur Jacques Vernier un regard anxieux.

Celui-ci continua :

— Je ne veux pas vous prendre en traître, agir sans que vous soyez avertie; ce que je ferai pour vous rendre la mémoire, je vais vous le dire: Nul autre que moi, maintenant, ne connaît votre passé; eh bien, avant huit jours, M. Joramie, M. Georges Ramel, M. Alexis Mollin et cent autres personnes de votre monde auront reçu un écrit où sera raconté la véridique et très curieuse histoire de Raymonde Duchemin, comtesse de Soleure aujourd'hui Mme Joramie.

J'ai dit. Adieu, madame!

Il allait sortir.

Elle se jeta entre lui et la porte, pâle, effarée.

— Pourquoi m'arrêtez-vous?

Elle le regarda un instant, silencieuse, puis :

— Si j'étais Raymonde, que feriez-vous?

Elle prononça ces mots d'une voix mal assurée.

Il comprit qu'elle avait peur.

— Bon pensa-t-il.

Et il répondit :

— Je ferais selon le bon ou le mauvais accueil de Raymonde.

— Asseyez-vous.

— A la bonne heure, vous commencez à comprendre. Je ne me le fais pas dire deux fois, vous voyez.

Et il s'assit.

Elle se laissa tomber dans un fauteuil.

— Pourquoi ne vouliez-vous pas me reconnaître?

— Je ne sais pas, balbutia-t-elle, je voulais voir.

— Il y a des jeux dangereux.

— Auriez-vous fait ce que vous veniez de dire? Une chose infâme!

— Non.

— Vous partiez, pourtant !

— Je n'avais plus que cela à faire; mais demain je vous aurais envoyé mon adresse et vous seriez venue.

Elle baissa la tête.

— Pourquoi vous ferais-je du mal? reprit-il ; en ai-je le droit? Si loin que soit le passé, on ne peut jamais oublier ce qu'il a eu de bon.

— Laissons le passé ; il est mort !

— Tout entier, fit Jacques, la regardant sournoisement.

— Oui.

— Il est vrai que ce qu'il en reste, chez moi, du moins, ne vaut pas grand'chose.

— Vous êtes venu me trouver pourquoi?

— Je vous l'ai dit : pour vous voir et causer avec vous.

— Qu'avez-vous à me dire?

— A vous féliciter d'abord. Quelle fortune! Ah ! j'ai toujours pensé que vous étiez appelée à jouer un grand rôle dans le monde. Ce que c'est que la destinée... Vous êtes toujours belle, et comme vous avez su conserver votre jeunesse ! C'est merveilleux !

Il n'existe pas une position plus élevée que la vôtre; on ne parle que de vous : la belle madame Joramie par-ci, la spirituelle madame Joramie par-là ; il n'y a que vous, vous faites la pluie et le beau temps; vous êtes la reine de Paris.

— J'ai horreur de tout ce bruit qui se fait autour de moi.

— Bah ! bah ! n'est pas célèbre qui veut : cela vous était dû. Je ne vous le cache pas, j'ai été surpris en apprenant que vous étiez madame Joramie.

— Pourquoi cela? fit-elle, se dressant brusquement.

— Parce que j'ignorais que le comte de Soleure fut mort. Ce pauvre comte, il a péri à l'étranger, dans quelque aventure. Il est devenu fou, paraît-il. Il est parti est n'est jamais plus revenu en France. Pendant des années il a couru à travers tous les mondes, comme un insensé qu'il était.

En somme, ce n'était pas un méchant homme, et s'il n'avait pas eu sa mère, — une femme féroce, — vous auriez pu faire quelque chose de lui. Mais, voilà, ce qui est arrivé était écrit. Est-ce qu'il y a longtemps qu'il est mort?

— Six ou sept ans, je ne sais pas au juste répondit Mme Joramie. Elle était livide, avait la sueur au front.

— Je suis retournée à Noisy, vous l'avez appris, sans doute?

— Pour tuer la vieille comtesse.

— Je lui ai tiré un coup de fusil, je me vengeais! prononça le misérable d'une voix creuse.

— Résultat: cinq ans de prison.

— Oh ! vous pouvez dire de bagne, ça ne fait rien. C'est après avoir fait mon temps que voulant savoir ce que vous étiez devenue, je me suis mis à vous chercher. Je croyais que vous étiez partie avec le comte, on me l'avait dit ; mais des renseignements plus exacts me furent donnés au Havre, où je sus qu'il s'était embarqué accompagné seulement de Jean, son vieux valet de chambre. Bref, je vous ai cherchée un peu partout, à Paris et ailleurs.

— Pourquoi me cherchiez-vous?

— Dame ! je pensais que peut-être vous pourriez avoir besoin de moi, répondit effrontément Jacques Vernier.

Mme Joramie se pinça les lèvres.

— Après ça, reprit l'ancien garde-chasse, las de tendre l'oreille à tous les vents, ayant bien constaté que vous aviez disparu, je finis par croire que vous n'étiez plus de ce monde. Et je le croirais encore aujourd'hui, si le hasard...

Est-ce que j'aurais pu deviner, moi, que la comtesse de Soleure, devenue veuve, avait pris pour second mari M. Joramie, le plus millionnaire des millionnaires et député par dessus le marché?

Il parlait, n'ayant point l'air de voir les mouvements d'impatience de Mme Joramie, qui se faisait violence pour ne pas lui fermer la bouche.

(A suivre) EMILE RICHEBOURG.